



La JHF est une compétition de Marche & Vol, utilisant la chaîne du Jura comme terrain de jeu. Organisation par le VLS (Vol Libre Suchet), autour du terrain d'atterrissage officiel de Baulmes.

Pour simplifier la lecture du document, seule la forme masculine est utilisée. Bien entendu, la course est ouverte aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Les règles du jeu

Les organisateurs définissent le parcours de la manche le matin avant le départ de la manche, afin de trouver les meilleures options par rapport à la météo, la stratégie de course et la sécurité des participants. Puis les compétiteurs partent pour réaliser le parcours, en passant par le plus de balises prédéfinies et le plus rapidement possible. Le classement est fait selon le nombre de points récoltés. Des malus importants sont appliqués en cas d'arrivée tardive. Plus de précisions dans le document « Task example & scoring JHF24 ».

Marche & Vol

Seuls 2 moyens de locomotion sont autorisés : votre voile et vos pieds. Le pilote peut être suivi par un assistant, mais cela n'a que peu d'importance vu le concept de l'organisation. Les affaires personnelles non obligatoires durant la course peuvent être embarquées dans une navette et/ou stockées au sec.

Les participants utilisant un autre moyen de locomotion auront un total journalier de 0 pt et pas de temps.

1. ORGANISATION

1.1 Organisateur et Directeur d'Epreuve (DE)

L'organisateur est le Vol Libre Suchet (commission spécifique). Le Directeur d'Epreuve est choisi par l'organisateur. Le DE gère l'organisation durant la compétition, les briefings, il est la personne de référence.

1.2 Comité de Course (CC)

Le Directeur d'Epreuve (qui est un membre du comité d'organisation, hors compétition) et un pilote désigné par l'organisation, constitue le Comité de Course. En cas de besoin, le DE peut faire appel à d'autres membres du comité d'organisation afin de définir au mieux les parcours selon les conditions météo. Le CC définit les parcours avant les briefings, statue en cas de litige entre concurrents, sanctionne par des pénalités et valide les calculs permettant l'établissement du classement. Le CC se réserve le droit d'adapter les règles de la course s'il le juge nécessaire.

1.3 Conditions de vol et de marche

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires pédestres et au choix de voler ou non. L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques doit être un souci de chaque instant.

1.4 Conditions de report ou d'annulation

Si les prévisions météorologiques s'avèrent exceptionnellement défavorables ou dangereuses, le comité de course se réserve la possibilité de modifier le programme ou les horaires. De même, il peut neutraliser la course sur une partie de la durée de l'épreuve. Dans ce cas, les pilotes seront avertis au briefing et sur le groupe Whatsapp (important si la décision doit se prendre durant la course).

Toutefois, le Marche & Vol est une activité d'extérieur dont le principe même est de jouer au mieux avec les éléments, tant au sol que dans les airs. Une annulation n'est donc envisageable que pour des raisons météorologiques exceptionnelles (selon degrés de danger MétéoSuisse).

Dans le cas où la compétition doit être annulée en cas de force majeure, le Comité analysera la possibilité de reporter la compétition à une date ultérieure (arrivé durant le Covid 19).

2. PILOTES

2.1 Conditions générales de participation

Chaque pilote doit obligatoirement :

- Être totalement autonome dans la prise de décision vol / non vol
- Maîtrise technique en conditions de Hike&Fly exigée, englobant le décollage, le vol et l'atterrissage dans des endroits inconnus.
- Être titulaire d'une licence de pilote, catégorie parapente (FSVL ou IPP4).
- Pouvoir justifier d'une RC aérienne

Selon les cas, le Comité peut demander des informations complémentaires afin d'évaluer le niveau de compétence d'un pilote (par exemple une vidéo).

L'organisation recommande fortement aux pilotes d'être titulaires d'une assurance accident individuelle, ainsi que d'une assurance de rapatriement (Air Glacier, Rega). En effet, les concurrents ne bénéficient d'aucune assurance complémentaire en dehors de leur couverture individuelle.

2.2 Règles de course

- Le pilote doit avoir avec lui en permanence son matériel de vol (cf. 4.1).
- Le pilote choisit un matériel unique et complet pour la compétition. En cas de dommages, le participant peut demander une dérogation au CC afin de remplacer partiellement son matériel. Le CC statuera.
- Le pilote doit être en mesure de fournir une trace GPS à la fin de sa manche (GPS personnel), comportant tous ses passages de balises. Cette trace en format igc permettra à l'organisateur de valider les passages des balises. Pas de trace, pas de point.
- Les seules exceptions à la trace igc, sont les balises « sol ».

2.3 Règles de déplacement

- Le pilote a seulement le droit de marcher et de voler, toute autre forme de déplacement est strictement interdite (nage, vélo, roller, trottinette,...).
- Seuls les itinéraires autorisés aux piétons peuvent être empruntés. Les itinéraires soumis à des arrêts sont interdits.

2.4 Règles de vol, tolérance 0

- La violation d'un espace aérien contrôlé entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification immédiate du pilote.
- La violation d'une zone aérienne réglementée (les 3 zones de l'arrêté biotope au Mont d'Or, LS-R4,...) entraînera la disqualification du pilote.
- Le pilote s'engage à respecter les règles de vol à vue qui s'appliquent au parapente conformément aux lois suisses et françaises.
- Le lestage est toléré pour autant que le PTV de l'aile soit respecté. Le lest fait partie du matériel de vol et doit donc être porté par le pilote durant la course complète.

2.5 Application des pénalités

Le comité de course se réserve le droit d'ajuster les pénalités en fonction de la gravité des faits et des intentions sous-jacentes.

Tout pilote ayant été pris ou soupçonné d'avoir triché pourra faire l'objet de pénalités ou plus grave, d'une disqualification.

Une pénalité peut être aussi décidée dans le cas où le jury juge la conduite d'un pilote dangereuse pour son intégrité physique notamment dans son choix de voler dans des conditions extrêmes (vent fort, orage à proximité). Cette pénalité peut s'appliquer pendant la course ou à posteriori après vérification des traces.

3. MODALITÉS

3.1 Inscription

L'inscription se fera par formulaire sur notre site JuraHikeFly.ch. Le paiement se fait en ligne lors de la saisie des informations personnelles. Il y a un nombre limité de places disponibles, le Comité évalue les candidats avec les critères spécifiques retenus lors de cette édition et communique sa sélection à fin janvier. Le Comité ne communique pas les critères précis, ni leurs niveaux d'importance, ceci afin de ne pas pousser les candidats à surévaluer leur capacité. Le Comité garanti une gestion des sélections justes et rigoureuses orientés sur les trois axes :

- Le niveau de pilotage, l'expérience
- Le soutien au développement national et régional du Hike & Fly
- L'engagement dans la communauté du Hike & Fly

3.2 Frais d'inscriptions

Les frais d'inscription comprennent :

- Gestion de la sécurité
- Navette avec affaires personnelles

- Selon le type de d'organisation (nombre de jours), l'hébergement en demi-pension (sac de couchage nécessaire).
- Un système de tracking pour la sécurité et le suivi de la course.
- Apéro et remise des prix après la compétition.
- Prix souvenir pour tous les participants.

Clause de non remboursement par l'organisateur : L'organisateur donne l'opportunité à chaque pilote inscrit de conclure une assurance pour le couvrir en cas d'incapacité à participer à l'événement (selon les clauses de l'assurance).

En cas d'annulation par force majeure (par exemple COVID 19), un maximum de 50% sera remboursé (analyse selon frais engagés).

3.3 Liste des inscrits

La liste officielle des participants est actualisée directement sur le site internet ou notre réseau social de préférence. L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à la Jura Hike & Fly participent à l'intégralité de l'épreuve.

3.4 Décharge de responsabilité et droits à l'image

Chaque pilote doit impérativement signer la décharge envoyée par l'organisation, ainsi que l'engagement à une participation aux frais si perd ou détruit sa balise Flymaster.

Les pilotes autorisent aussi la Jura Hike&Fly à utiliser leurs images pour des photos, films, reportages, articles, réalisés dans le cadre de la compétition.

3.5 Assistance

Chaque pilote peut avoir un assistant. L'organisation demandera les coordonnées (nom et n° de téléphone) de l'assistant afin d'avoir un contact supplémentaire durant la course. Un pilote ne peut donc pas changer d'assistant pendant la course, sauf après demande et validation du comité de course.

3.6 Le pointage sécurité

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer directement à l'arrivée de l'étape ou communiquer leur état et leur position sur le groupe « SAFETY » au plus tard 15 minutes après l'heure limite. Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement (heure d'arrivée max +30 minutes, au frais du pilote). L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions allant de la pénalité à la disqualification du pilote.

Procédure de retrait ou de désistement : Si un pilote désire quitter la Jura Hike & Fly, il doit aussitôt en informer le DE qui le supprimera de la liste des pilotes en course et stoppera sa course à son point d'arrêt.

3.7 Temps de course/ Temps de repos nuit / Heure limite / Neutralisation

Le Temps course commence dès le départ officiel de la manche, jusqu'à sa fin. Durant cette

période, l'activation du Livetracking est obligatoire. En cas de panne du Livetracking, prendre contact par téléphone avec le DE.

Dans le cas d'une compétition sur plusieurs jours, le temps de repos commence dès l'arrivée, jusqu'au départ de la manche suivante. Il est de plus de 12 heures.

L'Heure d'arrivée limite sera fixée, au-delà de cette limite, une pénalité sera comptabilisée. Comme indiqué précédemment, sans nouvelle d'un concurrent 30 minutes après cette heure limite, les secours seront alertés.

Le CC a le droit de neutraliser la course à tout moment, si un problème majeur survient, l'information sera communiquée par Whatsapp.

3.8 Cas d'urgence / déclenchement de Secours

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMÉDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS. Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le Jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

En cas d'accident :

Étape 1 : Le déclenchement de secours s'effectuera directement auprès des services de secours (même procédure qu'un secours hors course).

Étape 2 : Le pilote ou l'assistant informera dès que possible l'organisation afin de prendre les mesures appropriées.

3.9 News live en préparation et en course

Les pilotes ou leurs assistants ont la possibilité d'envoyer des nouvelles durant leur préparation et la course. Le page FB de la page Jura Hike & Fly et le compte Instagram sont à disposition (#JuraHike&Fly). Quelques mots ou images, histoire de partager l'esprit de cette aventure.

3.10 Le classement

- Afin de simplifier le suivi en temps réel, un classement provisoire sera établi on-line en comptabilisant les balises fixes et optionnelles à la même valeur
- Lors de l'arrivée, chaque participant est tenu de s'annoncer au CC
- Le classement est réalisé à l'aide des traces des balises, au besoin de la trace IGC personnelle du pilote
- Le classement sera communiqué dès consolidation des résultats via les tracés GPS (au moins un point dans chaque cylindre de balise à rayon défini) et autres malus/bonus.
- Plus de précisions dans le document « Task example & scoring JHF24».

3.11 Le dopage

Conformément à la loi et au règlement de Swiss Olympic : l'usage de produits dopants est strictement interdit hors cadre de prescriptions médicales particulières et justifiées.

3.12 Respect du milieu

Chaque pilote et assistant s'engagent à ne laisser aucune trace de leur passage et à respecter le milieu dans lequel ils évoluent. Nous ne tolérerons aucun déchet non biodégradable sur notre passage, ni infraction à la zone du Mont d'Or (protection du biotope), tolérance zéro. La violation de cet engagement entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification immédiate du pilote (cf. 2.4).

4. MATÉRIEL DE VOL

4.1 Matériel obligatoire lors de la Jura Hike & Fly

Les compétiteurs ont le choix du matériel utilisé, ce choix est placé sous leur seule responsabilité.

- Une voile solo homologuée (unique)
- Un sac de portage (unique)
- Sellette avec protection homologuée (unique)
- Parachute de secours homologué, dans les limites du PTV
- Casque rigide : EN 966 (sports aériens), EN 1077 (sports d'hiver) 8/15
- Téléphone portable fonctionnant sur le réseau suisse et français (avec données), plus un accu supplémentaire garantissant son bon fonctionnement (app supplémentaires et température) durant une journée de course
- APP Relief Maps installée – Un GPS permettant d'enregistrer des traces igc (même au sol)
- Kit de survie (couverture de survie, sifflet, 40 mètres de fil dentaire)
- Carte d'identité

La totalité de cet équipement doit être en possession du pilote lors des temps de course.

Le comité de course peut inspecter l'équipement du pilote à tout moment.

4.2 Matériel conseillé

- Gants, veste imperméable, bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, crème solaire, trousse de secours, batterie de secours 5'000 à 10'000 mAh, APP XCTrack

4.3 Système de tracking

- L'utilisation d'un système de tracking permet un suivi online de chaque concurrent durant toute l'épreuve.
- La mise en marche, l'utilisation et l'arrêt du système sont sous la responsabilité du pilote.

4.4 GPS

Chaque pilote gère l'autonomie de son GPS et de ses batteries.

La trace GPS quotidienne en format ICG doit pouvoir être fournie à l'organisation pour preuve du parcours réalisé par le pilote. Le pilote est responsable de pouvoir le mettre à

disposition (via XCContest fonctionne bien).

La trace du GPS fourni doit comporter au moins un point dans chaque cylindre de balise à rayon défini.

5. PARCOURS

5.1 Le parcours

Le parcours s'effectue à pied ou en vol en passant les balises définies lors du briefing, par le DE. Le parcours sera choisi en fonction des considérations météorologiques et sportives. Les concurrents seront amenés à visiter le massif jurassien franco-suisse, une carte d'identité est donc nécessaire.

5.2 Score Race

Une sélection de balise est donnée aux participants. Le but est de cumuler un maximum de point et de revenir au goal avant l'heure d'arrivée. Une fois le goal validé, il n'est plus possible d'aller chercher des points. Une ou plusieurs balises peuvent être obligatoires.

5.3 Race to goal

Toutes les balises sont prédéfinies, ainsi que l'ordre dans lesquelles les passer. Le plus rapide gagne la manche, ceux qui n'arrivent pas au bout seront classés par rapport aux balises comptabilisées et à la distance parcourue depuis la dernière validée. Une fois le goal validé, il n'est plus possible d'aller chercher des points.

5.4 Out and return

Le but est d'aller le plus loin possible, puis de revenir à l'arrivée avant la fin de la manche. Si des pilotes ne rejoignent pas l'arrivée, le classement sera réalisé du plus proche au plus éloigné à l'heure de fin.

5.5 MIX Score Race / Race to goal

Le comité privilégie la possibilité d'utiliser un mode combiné entre le Score Race et le Race to goal afin de proposer un parcours optimisé pour tous les niveaux. Plus de précisions dans le document « Task example & scoring JHF24 ».

Ce règlement est susceptible d'évoluer d'ici la course, seule la dernière version est valide (Vx). La version sera valide sera communiquée au briefing du départ.